



**E X P R E S S**

Bulletin du Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec

---

20 décembre 2011

## **Entrée en vigueur du régime d'assurances collectives invalidité et soins dentaires des employés temporaires**

Depuis le 1er décembre dernier, les spécialistes temporaires bénéficient d'un régime d'assurances collectives invalidité et soins dentaires. L'assureur, La Capitale, leur fera d'ailleurs parvenir leur carte d'assurée et une brochure explicative.